

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Invest for Life Dynamic,  
la garantie du capital couplée à la perspective d'un rendement élevé**

Bruxelles, le 26 octobre 2005.

*Certains clients sont tentés par les perspectives de rendement élevé d'un investissement en bourse... mais ne veulent courir aucun risque sur leur capital. Pour les investisseurs répondant à ce profil, AGF Belgium a créé Invest for Life Dynamic, disponible exclusivement chez les courtiers en assurance.*

Ce produit d'assurance associe la renommée d'Invest for Life et le dynamisme d'un investissement en bourse. Nous estimons, étant donné le contexte financier actuel, qu'il est indiqué de conseiller **Invest for Life Dynamic** aux clients souhaitant diversifier leurs investissements et acceptant un risque se limitant au seul niveau du rendement.

**Invest for Life Dynamic**, c'est avant tout de nombreux avantages d'Invest for Life :

- Un rendement plus élevé que les épargnes traditionnelles à haut rendement;
- Un capital net garanti à 100%;
- Une garantie à 100% des rendements déjà octroyés;
- Pas de frais en cas de retrait jusqu'à 10% des versements chaque année;
- Un rendement net de précompte moyennant respect de certaines conditions (en l'état actuel de la législation belge).

Mais c'est aussi, grâce à une politique d'investissement privilégiant davantage les actions, la perspective d'un rendement élevé :

	% investi en fonds d'actions	% investi en fonds obligataires	Taux de base garanti au 26/10/2005	Rendement en 2004
<b>Invest for Life</b>	20%	80%	2,50%	5,25%
<b>Invest for Life Dynamic</b>	40%	60%	0,00%	6,18%

Invest for Life Dynamic peut être souscrit auprès des courtiers en assurance, le canal de distribution unique d'AGF Belgium.

## Contacts presse

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – [thierry.constant@agf.be](mailto:thierry.constant@agf.be)

---

AGF Belgium (Allianz Group) est l'un des acteurs importants du marché belge de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par le seul canal du courtage, AGF Belgium offre un éventail complet de services à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises. Elle emploie 1.200 personnes en Belgique et est une filiale d'Allianz, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

### Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.